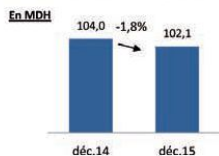


# COMMUNICATION FINANCIERE

## DU 1 ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Le Conseil d'Administration de TASLIF s'est réuni le 18 Février 2016, sous la présidence de Mr Said ALJ, pour examiner l'activité et arrêter les comptes au 31/12/2015.



**PNB**

Baisse du PNB en raison de la stagnation de l'encours.



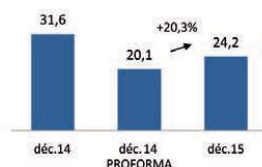
**Résultat Avant Impôt**

Grâce à la maîtrise des charges et du risque, le Résultat avant impôt progresse de +11,7%.



**RBE (Résultat Brut d'Exploitation)**

Croissance de +1,1%, grâce à la maîtrise des frais généraux.



**Résultat Net**

Le Résultat Net s'est établi à 24,2 MDH, soit +20,3% par rapport au RN Proforma 2014 (retraité d'un IS plein). 2015 étant la dernière année des reports déficitaires, TASLIF paye un IS de 12 Millions DH, contre 826 KDH en 2014.



**Coût du risque**

Meilleure maîtrise du Risque à l'entrée et performance du recouvrement. Le Coût du risque s'est établi à 1,38% de l'encours Moyen Net.

**Perspectives**

Tasliif compte poursuivre en 2016 sa stratégie de croissance et de consolidation de part de marché.

**Le Conseil d'Administration**

TASLIF, Société de crédit à la consommation, S.A. au capital de 214.725.000,00 Dh  
R.C. Case 48 959 - CNSS : 120 3679 - IF : 01 085 267 - Patente : 35 504 485  
29, boulevard Moulay Youssef - 20060 Casablanca Maroc - Tél. 05 22 20 03 20 -  
05 22 20 53 32/33/34  
Fax : 05 22 20 83 93 - E-mail : tasliif@tasliif.ma - Tél : éco 0801009110 - www.tasliif.ma

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2016 A 10H

#### AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les Actionnaires de TASLIF, Société Anonyme au Capital de 214.725.000 de dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de la Société sis à Casablanca, 29 Boulevard Moulay Youssef le : Vendredi 15 avril 2016 à 10 heures.

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
- Rapport des commissaires aux comptes et résultats de cet exercice ;
- Approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2015;
- Affectation des résultats ;
- Quitus de sa gestion au Conseil d'Administration ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Rapport spécial sur l'Examen des Conventions visées par l'article 56 de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur sont priés de présenter, à la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque dépositaire des titres datée d'au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les Actionnaires qui ne pourraient assister à cette Assemblée et qui désireraient s'y faire représenter pourront retirer au Siège Social de la Société une formule de pouvoir à remplir.

Toute demande d'inscriptions de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au Siège Social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

#### PROJET DE RESOLUTIONS

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après les avoir entendus, approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement les états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états de synthèse, lesquels font ressortir un bénéfice net comptable de DH 24.238.225,81

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuvant la proposition faite par le Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 de la façon suivante :

- Report à nouveau exercice antérieur : 27.270.617,23 DH
- Bénéfice de l'exercice 2015 : 24.238.225,81 DH
- A la réserve légale : 1.211.911,29 DH
- Bénéfice distribuable : 50.296.931,75 DH
- A titre de dividendes : 21.472.500,00 DH
- (Soit 1 dirham par action)
- Le solde : 28.824.431,75 DH

Au compte report à nouveau

Après affectation des résultats, le compte report à nouveau présentera donc un solde créditeur de 28.824.431,75 DH

A la suite de cette affectation de résultat, il sera attribué à chacune des 21.472.500 actions composant le capital social, un dividende de 1 DH

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende auprès de la société de bourse Maroc Services Intermédiation (MSIN), à compter du 19/09/2016 pour tous les actionnaires, qu'ils soient propriétaires d'actions nominatives, inscrites en compte auprès de MAROCLEAR ou propriétaires d'actions au porteur.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves de leur gestion aux Administrateurs pour l'exercice 2015.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de fixer 450.000 dirhams le montant global brut des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2015 aux membres du Conseil d'Administration.

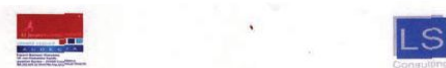
**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, le Président déclare que dans le courant de l'exercice, il n'a été passé aucune convention nouvelle, mais il rappelle les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution est poursuivie durant l'exercice à savoir:

- Conventions Assurance Groupe & Multirisque avec SAHAM ASSURANCE
- Convention d'Assistance avec SAHAM ASSISTANCE
- Conventions Management Fées avec SANAM HOLDING
- Convention de Prêt au nom de Monsieur le Président

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.



« TASLIF »

**RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société TASLIF SA, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 337 744 dont un bénéfice net de KMAD 24 238.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société TASLIF SA au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 février 2016

**Les Commissaires aux Comptes**

**EL JERARI AUDIT & CONSEIL**

M. Mohamed EL JERARI  
Associé

**LS CONSULTING**

Mme Lyna SEBTI  
Lyna SEBTI CONSULTING  
4, Allée des Résines - Casablanca  
Tél : 0521 91 87 89  
Fax : 0521 91 83 84

